

Lourdes, le 28 avril 2020

Monsieur Edouard Philippe  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

La crise sanitaire d'une exceptionnelle ampleur que traverse notre pays impacte violemment tous les secteurs de notre économie nationale. Tout particulièrement, la filière tourisme s'avère parmi les premières les plus immédiatement et gravement atteintes mais sera également parmi les dernières à connaître la sortie d'une récession désormais annoncée comme durable.

Cette crise touche chaque région et chaque Français. Pour certains, la gravité de la crise s'inscrira dans une durée exceptionnellement longue et mettra en danger un site français de notoriété internationale tel que Lourdes.

Cette filière représente aujourd'hui directement 35 % du Produit Intérieur Brut du Département des Hautes-Pyrénées et plus de 60 % de manière induite.

La destination Lourdes, pour elle seule, constitue une part très significative (350 millions d'euros de PIB soit près de 40 %) de l'économie touristique du département dans un contexte de fréquentation et d'équilibres financiers des établissements HCR et de commerce de détail à vocation touristique déjà notablement tendus avant la crise même si les premiers signes d'amélioration étaient enregistrés depuis deux ans.

Aujourd'hui 91 % des entreprises du bassin lourdaise ressortent des secteurs Service et Commerce principalement dans la filière touristique et emploient près de 3 900 salariés sous la forme de PME-TPE familiales ne dépendant pas de grands groupes hôteliers. La filière recense dans le secteur HCR seul près de 2 500 salariés dont l'écrasante majorité sont des saisonniers en situation par nature plus précaire.

Lourdes compte ainsi 211 structures d'hébergement dont les 138 hôtels classés correspondant à 9800 chambres pour 21 000 lits en font la deuxième ville hôtelière de France, auxquels s'ajoutent 110 restaurants et débits de boissons ainsi qu'environ 200 commerces de détail liés à l'activité touristique de la ville, sans compter les établissements d'hôtellerie de plein air et les meublés de tourisme.

.../...

La fréquentation touristique de la ville, à caractère fortement spirituel et par conséquent dépendante de la vie du Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes, s'établissait en 2018 à 2,2 millions de nuitées hôtelières (au total 2,6 millions) dont 62 % issues de la clientèle internationale dans un contexte de prix et de marge faibles.

Depuis plus de 150 ans, Lourdes n'a jamais connu la fermeture du Sanctuaire, pas même durant les deux guerres mondiales où la Grotte de Massabielle était demeurée accessible.

Cette circonstance avère un reflux général prévisible de la fréquentation, dépassant à ce jour 1 500 000 nuitées et résultant des annulations massives de la clientèle de groupe traditionnellement prépondérante à Lourdes.

L'incidence de la crise sanitaire pour les acteurs locaux du tourisme est par conséquent particulièrement préoccupante et place toutes les entreprises en situation de difficultés que les seuls dispositifs nationaux mis en œuvre, aussi exceptionnels soient-ils, ne permettront pas de surmonter sans un accompagnement plus ciblé encore de l'économie de la destination Lourdes.

Dans le cas précis du modèle économique lourdais, les acteurs saisonniers envisagent désormais une année blanche en termes d'activité en raison notamment de la durée de fermeture prévisible des frontières, avec pour conséquence une reprise effective et éventuellement normale à compter des mois de mars et d'avril 2021 soit en fait la prochaine saison touristique. Le redémarrage économique dépendra aussi pour une large part des moyens, coûteux, de la mise en œuvre d'un dispositif de prévention sanitaire important.

Il résulte aussi nécessairement un impact très significatif sur le budget de la collectivité dans la mesure où une part non négligeable de ses recettes découlent de la Taxe de Séjour mais également des taxes et redevances issues de la fréquentation des équipements et du domaine publics (notamment des stationnements et terrasses). L'estimation de ce défaut de ressource s'établit à ce jour à près de 6 millions d'euros. Du reste, le plan de relance de la fréquentation élaboré et mis en œuvre depuis 6 ans dépend en totalité des moyens fournis par la seule taxe de séjour notamment en raison des investissements d'infrastructures touristiques qu'elle rend possibles.

Ce constat nous conduit à vous saisir de cette situation dont l'exceptionnelle gravité nous semble nécessiter une attention toute particulière et précise ainsi qu'un dispositif de mesures adaptées tant les conséquences attendues ne manqueront pas d'affecter durablement la situation économique et sociale déjà fragile du territoire lourdais et partant celle du département tout entier.

Au rang des mesures plus spécifiques qui pourraient être mises en place et dont nous avons pu faire part à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées lors des échanges fréquents avec les services de l'Etat qui ont dédié leurs efforts à identifier les diagnostics et les propositions ciblés sur le tourisme dans le département, il nous semble devoir insister sur l'impérieuse nécessité de :

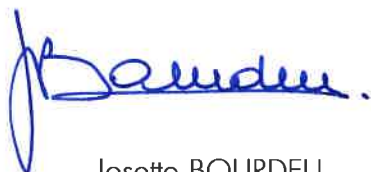
- créer les conditions de refinancement à long terme de la dette de crise des différents acteurs privés et publics, les seuls prêts de trésorerie ne pouvant à ce stade y répondre.
- consentir un appui significatif aux moyens institutionnels de promotion et de commercialisation de nature à favoriser un rebond de fréquentation rapide, en particulier internationale. En effet, la Ville de Lourdes s'est inscrite dans une démarche européenne visant à mettre en réseau les différentes cités mariales. Cette action nous paraît pouvoir constituer un levier puissant de redémarrage pour autant qu'elle sera soutenue par des financements européens. Plus généralement, la question du tourisme international, prégnante à Lourdes, doit être portée dans le cadre de la politique gouvernementale européenne.

- assurer la spécification du bassin lourdaise au titre d'un régime d'aides dérogatoires, par subventions et allègements fiscaux ou sociaux notamment, en qualité de zone à fort impact touristique notablement international.

- garantir un dispositif en vue d'éviter une précarisation plus forte encore des travailleurs saisonniers et de protéger l'emploi du bassin lourdaise.

La situation lourdaise se révèle d'une gravité et d'une ampleur telles que nous devons solliciter, Monsieur le Premier Ministre, un accompagnement dont l'étendue et le coût ne peuvent être appréhendés localement. Bien entendu, les présidents des conseils régionaux et départementaux sont informés et saisis de ces questions par nos soins dans les mêmes termes et avec la même insistance.

Vous remerciant de l'attention que vous accorderez sans nul doute à ces constats et aux demandes qu'ils légitiment, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre parfaite considération.



Josette BOURDEU  
Maire de Lourdes  
Présidente de l'EPIC Office Tourisme



Christian GELIS  
Président de l'UMIH 65  
Vice-Président de l'EPIC Office de tourisme

Copie adressée à :

- M. Brice BLONDEL, Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Mme Viviane ARTIGALAS, Mme Maryse CARRERE, Sénatrices des Hautes-Pyrénées,
- Mme Jeanine DUBIE, M. Jean-Bernard SEMPASTOUS, Députés des Hautes-Pyrénées,
- Mme Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional,
- M. PELIEU, Président du Conseil Départemental,
- M. Gérard TREMEGE, Président de la Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes Pyrénées.
- M. François-Xavier BRUNET, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Pyrénées.